COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2026

Etat des présents

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit juillet à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc PECORINI, Maire.

Présents :
Monsieur Jean-Luc PECORINI, monsieur Bruno VERDONNET, madame Hadja Daffa DIOP, monsieur Boris ORGEVAL, madame Laurence FERNANDEZ, madame Delphine BROUSSE, monsieur Jérémy POUSSE, monsieur Paul PLANTEVIN, monsieur Pierre-Antoine CONTAT,

Excusés avec un pouvoir :
Madame Karen SIMONIN donne un pouvoir à monsieur Bruno VERDONNET
Madame Véronique EUGENE donne pouvoir à madame Hadja Daffa DIOP
Madame Lauriane MEROTTO donne pouvoir à Monsieur Jean-Luc PECORINI
Madame Audrey RUGGIERO donne pouvoir à madame Delphine BROUSSE
Monsieur Pierre-Emmanuel JUILLARD donne pouvoir à monsieur Boris ORGEVAL

Excusé :
Monsieur Albert WALKER

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum étant atteint, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Monsieur Boris ORGEVAL, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées

ORDRE DU JOUR

Point 1 : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 5 juin 2026

Le compte rendu du conseil municipal du 5 juin est approuvé à l'unanimité

Point 2 : règlement restauration scolaire, charte et tarifs

Le règlement de la restauration a été modifié afin de prendre en compte certaines modalités et son fonctionnement. De plus, une charte a été créée afin de responsabiliser un peu plus les élèves.

Egalement, il y a une évolution des tarifs de la restauration scolaire du fait que les charges ne cessent d'augmenter le prix du repas et les charges de personnel, ce qui engendre des pertes environ quinze mille euros par années. Les nouveaux tarifs sont :

Repas	8.00 €
Repas PAI	4.00 €

Création d'un tarif « pénalité » : oubli d'inscription ou absence injustifiée au prix de **10.00 €**

Adoption à l'unanimité du règlement et des tarifs

Point 3 : règlement garderie périscolaire et tarifs

Le règlement de la restauration a été modifié afin de prendre en compte certaines modalités et son fonctionnement.

Une hausse de l'heure de garderie sera pratiquée et création d'un tarif pénalité

Le nouveau tarif est de 3.20 €
Garderie du matin : 3.20 €
Garderie soir 3.20 € de l'heure et toute heure entamée est due
Pénalité 6.00 €

Adoption à l'unanimité du règlement et des tarifs

Point 4 : règlement de la salle communale et tarifs

Afin de pouvoir mettre à disposition et louer notre salle communale aux résidents et associations bossaties, il est important de créer un règlement intérieur qui définit les conditions d'accès, de mise à disposition et d'utilisation de la salle communale.

Les tarifs sont les suivants

Habitants de Bossey			
Location	Tarif	Acompte	Caution
Week-end Vendredi 12h dimanche 17h	**450 €**	**200 €**	1 500 €
Demi-journée (lundi au jeudi) 8 h 30 -12 h ou 13 h 30 -17 h	**50 €**		300 €
Journée (lundi au jeudi) 8 h 30 -17 h	**150 €**		600 €
Associations bossaties			
Location (manifestations)	gratuit		1 000 €

Adoption à l'unanimité du règlement et des tarifs

Convention de mise à disposition de la salle à l'association « Spirit Mountain Valley Country Dance »

L'association disposera de la salle les lundis et mercredi soir pour de cours de Country Dance.
Le prix de la location pour la première année est de 250 € et l'année suivante 500 €

Adoption à l'unanimité du tarif pour l'association « Spirit Mountain Valley Country Dance »

Point 5 : convention avec l'ONF « mandat facturation »

Cette convention de mandat propose d'établir et d'émettre la facturation par l'Office National des Forêts pour des recettes issues des ventes de bois

Cette convention est de la durée du mandat électoral.

Adoption à l'unanimité de la convention de mandat à L'ONF

Point 6 : convention de partenariat avec Collonges-sous-Salève relative à l'accès aux accueils de loisirs

La commune a signé l'an passé cette convention pour l'accueil des enfants de Bossey au centre de loisirs de Collonges-sous-Salève au même tarif des enfants de Collonges.
A cette date, nous n'avons pas encore le retour de l'année passée.
La nouvelle convention reprend les mêmes caractéristiques.

Adoption à l'unanimité du partenariat avec Collonges-sous-Salève.

Point 7 : emplois contractuels

Pour cette nouvelle rentrée scolaire, la commune renouvelle 2 contrats à 35 heures annualisées et le troisième contrat passe d'un mi-temps à un temps complet annualisé.

Adoption à l'unanimité du renouvellement des 2 contrats et de l'augmentation du temps de travail pour le troisième contrat.

8 : Divers

Monsieur le Maire revient sur le PLU.
Avec monsieur VULLIEZ, nous sommes rendus le 23 juillet dernier à la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF).
Cette commission est constituée par des personnes :

- Du monde agricole
- Elus
- D'associations écologiques

Ce fut une rencontre assez virulente….

L'avis est favorable mais avec de nombreuses conditions.

Rappel des dates des élections sénatoriales : 27 septembre 2026

Daffa : demande où en est le fascicule de présentation de la nouvelle liste
Une relance a été faite pour récupérer les dernières photos

Le repas élus et agents est fixé au mercredi 26 août au restaurant du golf.

Séance levée à 20h45